



Extrait du registre des délibérations
COMMUNAUTE DE COMMUNES

2021-1-17

024-242400752-20210225-2021_1_17
République Française
Publié le 02/03/2021
Séance du 25 février 2021

Arrondissement de
NONTRON

Président : Michel AUGEIX

Lieu de réunion du Conseil :
La Coquille

Date de la convocation et
envoi de la note de
synthèse :
15/02/2021

Nombre de membres :
En exercice : 38
Présents : 35
Pouvoirs : 1

Etaient présent(e)s

Mesdames : MAGNE Muriel, MAURUSSANE Annick, DAVIET Marina, MARCETEAU Dominique, DECARPENTRIE Françoise, HYVOZ Isabelle, BOSREDON CURNIL Sylvie, ESCLAVARD Anne-Sophie, CHASSAIN Thérèse, DEGLANE Christine, LAGARDE Bernadette, FAURE Michèle

Messieurs : FAYE Jean-Louis, GIMENEZ Philippe, BOST Claude, FRANCOIS Philippe, PRIVAT Pascal, CHIPEAUX Raphaël, VAURIAC Bernard, AUGÉIX Michel, GARNAUDIE Didier, BANCHIERI Philippe, FAYOL Stéphane, BRUN Philippe, DOBBELS Michel, SAERENS Grégory, BOST Jean-François, DUTHEIL Frédéric, JUGE Jean-Claude, RANOUIL Michel, COMBEAU Bertrand, THOMAS Michel, SEDAN Francis, MEYNIER Paul, VERDEBOUT André (délégué suppléant de Frédéric DESSOLAS) MEYNIER Patrick,

Absents et excusés et procurations : KARP Michel, COUTURIER Pierre-Yves, DESSOLAS Frédéric (a donné pouvoir à Michel AUGÉIX), AUGÉIX, COUTURIER Pierre-Yves, SEDAN Francis, MEYNIER Paul,

M Paul MEYNIER est désigné secrétaire de séance

Instauration du Droit de Prémption en urbanisme

Qu'est-ce que le Droit de Prémption Urbain (DPU) ?

Le droit de préemption urbain (DPU) simple est un outil de maîtrise foncière publique permettant à une personne publique d'acquérir en priorité un bien immobilier mis en vente par une personne privée (particulier) ou morale (entreprise), dans le but de réaliser des opérations d'aménagement urbain.

Le Droit de Prémption Urbain comprend à la fois l'instauration de son périmètre ainsi que la définition des équipements ou opérations projetés.

Contexte législatif du transfert du Droit de Prémption Urbain (DPU) aux intercommunalités :

La loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (dite loi ALUR) a prévu le transfert automatique et tacite du Droit de Prémption Urbain des communes vers les intercommunalités à fiscalité propre, compétentes en matière de PLU.

L'objectif du législateur était de permettre aux intercommunalités de disposer des outils nécessaires à la mise en œuvre d'une politique volontariste en matière foncière et immobilière afin d'accompagner le transfert de cette compétence PLU à l'échelle intercommunale.

Le Président certifie exécutoire le
présent acte compte tenu de sa
publication et de sa transmission en
Sous-Préfecture

Le Président,
Michel AUGÉIX



Fait à Thiviers, le 26 février 2021
Le Président,

Michel AUGÉIX



AR Prefecture

L'application du Droit de Prémption Urbain est conditionnée par l'existence d'un document d'urbanisme (plan local d'urbanisme ou carte communale). La commune de Firbeix est la seule commune de la Communauté de communes Périgord-Limousin soumise au Règlement National d'Urbanisme sans document d'urbanisme, la préemption n'est donc pas possible sur le territoire de cette commune.

Conformément à l'article L211-1 du code de l'urbanisme, le champ d'application du Droit de Prémption Urbain pour les communes dotées d'un Plan Local d'Urbanisme concerne tout ou partie des zones urbaines et des zones d'urbanisation futures délimitées par ce plan. Pour les communes dotées d'une carte communale, chaque périmètre de préemption institué doit être situé en zone constructible et doit correspondre à un équipement ou une opération projetée dans le respect du code de l'urbanisme.

La Communauté de communes Périgord-Limousin compétente en matière de plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale est le titulaire du Droit de Prémption Urbain.

Néanmoins, un travail de concertation a été mené par cette intercommunalité avec ses 22 communes membres afin de définir collégialement les modalités d'exercice de ce Droit de Prémption Urbain (DPU) et ainsi pouvoir aussi le déléguer partiellement à ces communes, pour la réalisation d'opérations relevant de leurs compétences.

Vu ce travail préparatoire

Vu les articles L.210-1, L.211-1 et R.211-2 du Code de l'urbanisme,

Vu la délibération n°2020-6-15 du conseil communautaire de la Communauté de communes Périgord-Limousin en date du 10 décembre 2020 portant approbation du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Thiviers,

Vu la délibération en date du 12 juillet 2007 par laquelle le conseil municipal de CHALAIS a approuvé la carte communale,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 16 octobre 2007 portant co-approbation de la carte communale de CHALAIS précitée,

Vu la délibération en date du 20 septembre 2011 par laquelle le conseil municipal de CORGNAC SUR L'ISLE a approuvé la carte communale,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 novembre 2011 portant co-approbation de la carte communale de CORGNAC SUR L'ISLE précitée,

Vu la délibération en date du 2 septembre 2011 par laquelle le conseil municipal d'EYZERAC a approuvé la carte communale,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 12 mars 2012 portant co-approbation de la carte communale d'EYZERAC précitée,

Vu la délibération en date du 17 mai 2013 par laquelle le conseil municipal de JUMILHAC LE GRAND a approuvé la modification simplifiée de sa carte communale,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 1^{er} juillet 2013 portant co-approbation de la modification simplifiée de la carte communale de JUMILHAC LE GRAND précitée,

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en Sous-Préfecture

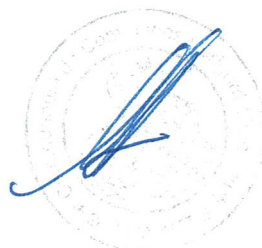
Le Président,
Michel AUGEIX



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans les deux mois suivant sa publication

Fait à Thiviers, le 26 février 2021
Le Président,

Michel AUGEIX



AR Prefecture

Vu la délibération en date du 26 juillet 2007 par laquelle le conseil municipal de LA COQUILLE a approuvé sa carte communale, Révisé le 02/03/2021
024-242400752-20210225-2021_1_17-DE
Publié le 02/03/2021

Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 octobre 2007 portant co-approbation de la carte communale de LA COQUILLE précitée,

Vu la délibération en date du 23 mai 2014 par laquelle le conseil municipal de LEMPZOURS a approuvé sa carte communale,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 août 2014 portant co-approbation de la carte communale de LEMPZOURS précitée,

Vu la délibération en date du 14 janvier 2008 par laquelle le conseil communautaire du Périgord Vert a approuvé la carte communale,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 17 avril 2008 portant co-approbation de la carte communale de MIALLET précitée,

Vu la délibération en date du 18 septembre 2012 par laquelle le conseil municipal de NANTHEUIL a approuvé sa carte communale,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 15 février 2013 portant co-approbation de la carte communale de NANTHEUIL précitée,

Vu la délibération en date du 4 novembre 2011 par laquelle le conseil municipal de NANTHIAT a approuvé sa carte communale,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 4 juin 2012 portant co-approbation de la carte communale de NANTHIAT précitée,

Vu la délibération en date du 28 mars 2017 par laquelle le conseil communautaire des Marches du PériG'or Limousin Thiviers-Jumilhac a approuvé la révision de la carte communale de Négrondes,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 26 juin 2017 portant co-approbation de la révision de la carte communale de NEGRONDES précitée,

Vu la délibération en date du 11 septembre 2012 par laquelle le conseil municipal de ST FRONT D'ALEMPS a approuvé la révision de sa carte communale,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 décembre 2012 portant co-approbation de la révision de la carte communale de ST FRONT D'ALEMPS précitée,

Vu la délibération en date du 30 mai 2011 par laquelle le conseil municipal de ST JEAN DE COLE a approuvé sa carte communale,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 11 août 2011 portant co-approbation de la carte communale de ST JEAN DE COLE précitée,

Vu la délibération en date du 12 avril 2012 par laquelle le conseil municipal de ST JORY DE CHALAIS a approuvé la révision de sa carte communale,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 août 2012 portant co-approbation de la révision de la carte communale de ST JORY DE CHALAIS précitée,

Vu la délibération en date du 29 juin 2012 par laquelle le conseil municipal de ST MARTIN DE FRESSENGEAS a approuvé sa carte communale,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 septembre 2012 portant co-approbation de la carte communale de ST MARTIN DE FRESSENGEAS précitée,

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en Sous-Préfecture

Le Président,
Michel AUGEIX

Fait à Thiviers, le 26 février 2021
Le Président,

Michel AUGEIX

AR Prefecture

024-242400752-20210225-2021_1_17-DE

Reçu le 09/03/2021 en date du 23 mars 2012 par laquelle le conseil municipal de ST PAUL LA ROCHE a

Publié le 02/03/2021 approuvé la révision de sa carte communale,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 11 juin 2012 portant co-approbation de la révision de la carte communale de ST PAUL LA ROCHE précitée,

Vu la délibération en date du 4 juillet 2012 par laquelle le conseil municipal de ST PIERRE DE COLE a approuvé la révision de sa carte communale,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 3 septembre 2012 portant co-approbation de la révision de la carte communale de ST PIERRE DE COLE précitée,

Vu la délibération en date du 18 juin 2013 par laquelle le conseil municipal de ST PIERRE DE FRUGIE a approuvé la révision de sa carte communale,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 6 novembre 2013 portant co-approbation de la carte communale de ST PIERRE DE FRUGIE précitée,

Vu la délibération en date du 6 août 2007 par laquelle le conseil municipal de ST PRIEST LES FOUGERES a approuvé sa carte communale,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 16 octobre 2007 portant co-approbation de la carte communale de ST PRIEST LES FOUGERES précitée,

Vu la délibération en date du 8 décembre 2011 par laquelle le conseil municipal de ST ROMAIN ST CLEMENT a approuvé sa carte communale,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 4 juin 2012 portant co-approbation de la carte communale de ST ROMAIN ST CLEMENT précitée,

Vu la délibération en date du 1^{er} mars 2012 par laquelle le conseil municipal de VAUNAC a approuvé sa carte communale,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 4 juin 2012 portant co-approbation de la carte communale de VAUNAC précitée,

Considérant la volonté de la communauté de communes Périgord-Limousin d'exercer son Droit de Prémption Urbain au sein des zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) délimitées dans le plan local d'urbanisme de la commune de Thiviers, pour la réalisation d'opérations relevant de sa compétence

Considérant la volonté par ailleurs de la communauté de communes Périgord-Limousin d'exercer son droit de préemption urbain au sein des 16 cartes communales des communes de Cognac-sur-l'Isle, Eyzerac, Jumilhac-le-Grand, La Coquille, Miallet, Nantheuil, Négrondes, Saint-Front d'Alemps, Saint-Jory de Chalais, Saint-Martin de Fressengeas, Saint-Paul la Roche, Saint-Pierre de Côte, Saint-Pierre de Frugie, Saint-Priest les Fougères, Saint-Romain et Saint Clément, Vaunac. La liste des parcelles et opérations envisagées au sein de ces documents d'urbanisme est définie par le tableau fourni en annexe de la présente délibération.

Considérant la volonté de cette intercommunalité de déléguer partiellement à ses communes membres l'exercice de ce droit de préemption urbain, pour la réalisation d'opérations relevant de leurs compétences communales,

Considérant que les équipements et opérations d'aménagement projetés par cette intercommunalité et ses communes membres, dans le cadre de l'exercice de ce droit de préemption urbain sont : l'aménagement des bourgs, la création de logements, le maintien, l'extension ou

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en Sous-Préfecture

*Le Président,
Michel AUGEIX*

Fait à Thiviers, le 26 février 2021
Le Président,

Michel AUGEIX

AR Prefecture

024-242400752-20210225-2021_1_17-DE

Recueilli le 02/03/2021
Publié le 02/03/2021

Valorisation de circuits courts et l'installation de producteurs locaux, la création de jardins partagés, l'extension d'équipements aux abords d'une maison des associations et d'un dojo, l'agrandissement d'un hangar communal, la création d'un lieu collectif de style « béguinage », la création d'un commerce multi-services, la création d'un éco-lotissement, d'un parking de salle des fêtes, d'équipements sportifs et l'extension d'une école,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PRECISE que la délibération communautaire 2019-4-23 prise précédemment à ce sujet en séance du 10 octobre 2019 devient caduque.**
- **DECIDE d'instaurer un Droit de Préemption Urbain d'une part au sein des zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) délimitées par le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Thiviers et d'autre part, au sein des périmètres des cartes communales des 16 communes énumérées dans le tableau annexé à la présente délibération pour la réalisation d'équipements ou opérations précisés dans ce même tableau ;**
- **DECIDE de déléguer partiellement l'exercice de ce droit de préemption urbain à ses 21 communes membres concernées (hormis celle de Firbeix soumise au RNU), afin que ces dernières puissent l'exercer pour la réalisation d'équipements ou d'opérations relevant uniquement de leurs compétences communales, dans le respect de l'article 2 et du tableau cité ci-dessus, tant en ce qui concerne les parcelles préemptables que la nature des équipements et opérations réalisables.**
- **DIT que cette délibération fera l'objet des mesures de publicité prescrites par l'article R.211-2 du Code de l'urbanisme, soit un affichage au siège de la communauté de communes, de chaque commune concernée, durant un mois, et une insertion dans deux journaux diffusés dans le département.**

En outre, ampliation sera transmise aux personnes suivantes :

- à M. le préfet de la Dordogne
- au directeur départemental des services fiscaux ;
- au président du conseil supérieur du notariat ;
- à la chambre du barreau constituée près le tribunal de grande instance.

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en
Sous-Prefecture

Le Président,
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 26 février 2021
Le Président,

Michel AUGEIX





Communauté de communes Périgord-Limousin

Liste des périmètres de préemption définis

de chacune des cartes communales de ses 20 communes membres

024-242400752-20210228-2021-4557-DL Reçu le 02/03/2021 Publié le 02/03/2021			
Commune	Code INSEE	Référencement parcellaire	PROJET
Corgnac-sur-l'Isle	24134	A1642	Extension de l'école
Corgnac-sur-l'Isle	24134	A1224	Maintien, extension ou accueil d'activités économiques
Corgnac-sur-l'Isle	24134	A1360	Maintien, extension ou accueil d'activités économiques
Corgnac-sur-l'Isle	24134	B1922	Maintien, extension ou accueil d'activités économiques
Corgnac-sur-l'Isle	24134	B2459	Maintien, extension ou accueil d'activités économiques
Corgnac-sur-l'Isle	24134	B2554	Maintien, extension ou accueil d'activités économiques
Corgnac-sur-l'Isle	24134	B2555	Maintien, extension ou accueil d'activités économiques
Corgnac-sur-l'Isle	24134	B2703	Maintien, extension ou accueil d'activités économiques
Corgnac-sur-l'Isle	24134	B2704	Maintien, extension ou accueil d'activités économiques
Corgnac-sur-l'Isle	24134	B2705	Maintien, extension ou accueil d'activités économiques
Eyzerac	24171	B0660	Aménagement du Bourg - création de logements
Eyzerac	24171	B0662	Aménagement du Bourg - création de logements
Eyzerac	24171	B0773	Aménagement du Bourg - création de logements
Eyzerac	24171	B0774	Aménagement du Bourg - création de logements
Eyzerac	24171	B1046	Aménagement du Bourg - création de logements
Eyzerac	24171	B1047	Aménagement du Bourg - création de logements
Eyzerac	24171	B1062	Aménagement du Bourg - création de logements
Eyzerac	24171	B1063	Aménagement du Bourg - création de logements
Eyzerac	24171	B1064	Aménagement du Bourg - création de logements
Eyzerac	24171	B1065	Aménagement du Bourg - création de logements
Eyzerac	24171	B1066	Aménagement du Bourg - création de logements
Eyzerac	24171	B1067	Aménagement du Bourg - création de logements
Eyzerac	24171	B1068	Aménagement du Bourg - création de logements
Eyzerac	24171	B1069	Aménagement du Bourg - création de logements
Eyzerac	24171	B1070	Aménagement du Bourg - création de logements
Eyzerac	24171	B1071	Aménagement du Bourg - création de logements
Eyzerac	24171	B1072	Aménagement du Bourg - création de logements
Eyzerac	24171	B1073	Aménagement du Bourg - création de logements
Eyzerac	24171	B1074	Aménagement du Bourg - création de logements
Eyzerac	24171	B1075	Aménagement du Bourg - création de logements
Eyzerac	24171	C0001	Aménagement du Bourg - création de logements
Eyzerac	24171	C0002	Aménagement du Bourg - création de logements
Eyzerac	24171	C0003	Aménagement du Bourg - création de logements
Eyzerac	24171	C0004	Aménagement du Bourg - création de logements
Eyzerac	24171	C0007	Aménagement du Bourg - création de logements
Eyzerac	24171	C0008	Aménagement du Bourg - création de logements
Eyzerac	24171	C0009	Aménagement du Bourg - création de logements
Eyzerac	24171	C0010	Aménagement du Bourg - création de logements
Eyzerac	24171	C0011	Aménagement du Bourg - création de logements
Eyzerac	24171	C0012	Aménagement du Bourg - création de logements
Eyzerac	24171	C0013	Aménagement du Bourg - création de logements
Eyzerac	24171	C0015	Aménagement du Bourg - création de logements
Eyzerac	24171	C0016	Aménagement du Bourg - création de logements
Eyzerac	24171	C0017	Aménagement du Bourg - création de logements
Eyzerac	24171	C0018	Aménagement du Bourg - création de logements
Eyzerac	24171	C0019	Aménagement du Bourg - création de logements
Eyzerac	24171	C0020	Aménagement du Bourg - création de logements
Eyzerac	24171	C0022	Aménagement du Bourg - création de logements
Eyzerac	24171	C0026	Aménagement du Bourg - création de logements
Eyzerac	24171	C0583	Aménagement du Bourg - création de logements
Eyzerac	24171	C0587	Aménagement du Bourg - création de logements
Eyzerac	24171	C0590	Aménagement du Bourg - création de logements
Eyzerac	24171	C0612	Aménagement du Bourg - création de logements
Eyzerac	24171	C0613	Aménagement du Bourg - création de logements

Commune	Code INSEE	Référencement parcellaire	PROJET
Eyzerac	24171	C0614	Aménagement du Bourg - création de logements
Eyzerac	24171	C0615	Aménagement du Bourg - création de logements
Eyzerac	24171	C0646	Aménagement du Bourg - création de logements
Eyzerac	24171	C0647	Aménagement du Bourg - création de logements
Eyzerac	24171	C0648	Aménagement du Bourg - création de logements
Eyzerac	24171	C0649	Aménagement du Bourg - création de logements
Eyzerac	24171	C0710	Aménagement du Bourg - création de logements
Eyzerac	24171	C0712	Aménagement du Bourg - création de logements
Eyzerac	24171	C0713	Aménagement du Bourg - création de logements
Eyzerac	24171	C0716	Aménagement du Bourg - création de logements
Eyzerac	24171	C0717	Aménagement du Bourg - création de logements
Eyzerac	24171	D0064	Lotissement
Eyzerac	24171	D0065	Lotissement
Eyzerac	24171	D0093	Lotissement
Eyzerac	24171	D0094	Lotissement
Eyzerac	24171	D0096	Lotissement
Eyzerac	24171	D0097	Lotissement
Eyzerac	24171	D0098	Lotissement
Eyzerac	24171	D0100	Lotissement
Eyzerac	24171	D0775	Lotissement
Eyzerac	24171	D0776	Lotissement
Eyzerac	24171	D0778	Lotissement
Eyzerac	24171	D0782	Lotissement
Eyzerac	24171	D0783	Lotissement
Eyzerac	24171	D0784	Lotissement
Eyzerac	24171	D0785	Lotissement
Eyzerac	24171	D0786	Lotissement
Eyzerac	24171	D0801	Lotissement
Eyzerac	24171	D0961	Lotissement
Eyzerac	24171	D0963	Lotissement
Eyzerac	24171	D1017	Lotissement
Eyzerac	24171	D1051	Lotissement
Eyzerac	24171	D1052	Lotissement
Eyzerac	24171	D1053	Lotissement
Eyzerac	24171	D1054	Lotissement
Eyzerac	24171	D1056	Lotissement
Eyzerac	24171	D1057	Lotissement
Eyzerac	24171	D1058	Lotissement
Eyzerac	24171	D1059	Lotissement
Eyzerac	24171	B0018	Lotissement Domaine de Monge
Eyzerac	24171	B0024	Lotissement Domaine de Monge
Eyzerac	24171	B0025	Lotissement Domaine de Monge
Eyzerac	24171	B0026	Lotissement Domaine de Monge
Eyzerac	24171	B0027	Lotissement Domaine de Monge
Eyzerac	24171	B0028	Lotissement Domaine de Monge
Eyzerac	24171	B0029	Lotissement Domaine de Monge
Eyzerac	24171	B0041	Lotissement Domaine de Monge
Eyzerac	24171	B0042	Lotissement Domaine de Monge
Eyzerac	24171	B0043	Lotissement Domaine de Monge
Eyzerac	24171	B0046	Lotissement Domaine de Monge
Eyzerac	24171	B0047	Lotissement Domaine de Monge
Eyzerac	24171	B0048	Lotissement Domaine de Monge
Eyzerac	24171	B0049	Lotissement Domaine de Monge
Eyzerac	24171	B0054	Lotissement Domaine de Monge
Eyzerac	24171	B0672	Lotissement Domaine de Monge
Eyzerac	24171	B0678	Lotissement Domaine de Monge
Eyzerac	24171	B0679	Lotissement Domaine de Monge
Eyzerac	24171	B0680	Lotissement Domaine de Monge
Eyzerac	24171	B0681	Lotissement Domaine de Monge
Eyzerac	24171	B0714	Lotissement Domaine de Monge

Commune	Code INSEE	Référencement parcellaire	PROJET
Eyzerac	24171	B0716	Lotissement Domaine de Monge
Eyzerac	24171	B0717	Lotissement Domaine de Monge
Eyzerac	24171	B0720	Lotissement Domaine de Monge
Eyzerac	24171	B0721	Lotissement Domaine de Monge
Eyzerac	24171	B0863	Lotissement Domaine de Monge
Eyzerac	24171	B0864	Lotissement Domaine de Monge
Eyzerac	24171	B1007	Lotissement Domaine de Monge
Eyzerac	24171	B1098	Lotissement Domaine de Monge
Eyzerac	24171	B1099	Lotissement Domaine de Monge
Eyzerac	24171	B1133	Lotissement Domaine de Monge
Eyzerac	24171	B1134	Lotissement Domaine de Monge
Eyzerac	24171	B0151	Maintien, extension ou accueil d'activités économiques
Eyzerac	24171	B0173	Maintien, extension ou accueil d'activités économiques
Eyzerac	24171	B0174	Maintien, extension ou accueil d'activités économiques
Eyzerac	24171	B0175	Maintien, extension ou accueil d'activités économiques
Eyzerac	24171	B0814	Maintien, extension ou accueil d'activités économiques
Eyzerac	24171	B0887	Maintien, extension ou accueil d'activités économiques
Eyzerac	24171	B0930	Maintien, extension ou accueil d'activités économiques
Eyzerac	24171	B0931	Maintien, extension ou accueil d'activités économiques
Eyzerac	24171	B0932	Maintien, extension ou accueil d'activités économiques
Eyzerac	24171	B0933	Maintien, extension ou accueil d'activités économiques
Eyzerac	24171	Parcelles de la zone Ua - Labaurie	Maintien, extension ou accueil d'activités économiques
Eyzerac	24171	Parcelles de la zone Ua - Les Chatignolles	Maintien, extension ou accueil d'activités économiques
Eyzerac	24171	B0405	Réhabilitation du vieux village de Nouzet
Eyzerac	24171	B0412	Réhabilitation du vieux village de Nouzet
Eyzerac	24171	B0413	Réhabilitation du vieux village de Nouzet
Eyzerac	24171	B0426	Réhabilitation du vieux village de Nouzet
Eyzerac	24171	B0427	Réhabilitation du vieux village de Nouzet
Eyzerac	24171	B0428	Réhabilitation du vieux village de Nouzet
Eyzerac	24171	B0431	Réhabilitation du vieux village de Nouzet
Eyzerac	24171	B0432	Réhabilitation du vieux village de Nouzet
Eyzerac	24171	B0465	Réhabilitation du vieux village de Nouzet
Eyzerac	24171	B0476	Réhabilitation du vieux village de Nouzet
Eyzerac	24171	B0775	Réhabilitation du vieux village de Nouzet
Eyzerac	24171	B1052	Réhabilitation du vieux village de Nouzet
Eyzerac	24171	B1053	Réhabilitation du vieux village de Nouzet
Eyzerac	24171	B1127	Réhabilitation du vieux village de Nouzet
Eyzerac	24171	B1128	Réhabilitation du vieux village de Nouzet
Eyzerac	24171	A0377	Réhabilitation du vieux village des Berges
Eyzerac	24171	A0378	Réhabilitation du vieux village des Berges
Eyzerac	24171	A0379	Réhabilitation du vieux village des Berges
Eyzerac	24171	A0383	Réhabilitation du vieux village des Berges
Eyzerac	24171	A0384	Réhabilitation du vieux village des Berges
Eyzerac	24171	A0388	Réhabilitation du vieux village des Berges
Eyzerac	24171	A0390	Réhabilitation du vieux village des Berges
Eyzerac	24171	A0391	Réhabilitation du vieux village des Berges
Eyzerac	24171	A0392	Réhabilitation du vieux village des Berges
Eyzerac	24171	A0393	Réhabilitation du vieux village des Berges
Eyzerac	24171	A0394	Réhabilitation du vieux village des Berges
Eyzerac	24171	A0395	Réhabilitation du vieux village des Berges
Eyzerac	24171	A0523	Réhabilitation du vieux village des Berges
Eyzerac	24171	A0542	Réhabilitation du vieux village des Berges
Eyzerac	24171	A0845	Réhabilitation du vieux village des Berges
Eyzerac	24171	A0846	Réhabilitation du vieux village des Berges
Eyzerac	24171	A0847	Réhabilitation du vieux village des Berges
Eyzerac	24171	A0848	Réhabilitation du vieux village des Berges

Commune	Code INSEE	Référencement parcellaire	PROJET
Eyzerac	24171	B0414	Réhabilitation du village de Nouzet et lavoir
Eyzerac	24171	B0420	Réhabilitation du village de Nouzet et lavoir
Eyzerac	24171	B0421	Réhabilitation du village de Nouzet et lavoir
Eyzerac	24171	B0422	Réhabilitation du village de Nouzet et lavoir
Eyzerac	24171	B0423	Réhabilitation du village de Nouzet et lavoir
Eyzerac	24171	B0424	Réhabilitation du village de Nouzet et lavoir
Eyzerac	24171	B0425	Réhabilitation du village de Nouzet et lavoir
Eyzerac	24171	B0426	Réhabilitation du village de Nouzet et lavoir
Eyzerac	24171	B0427	Réhabilitation du village de Nouzet et lavoir
Eyzerac	24171	B0428	Réhabilitation du village de Nouzet et lavoir
Eyzerac	24171	B0435	Réhabilitation du village de Nouzet et lavoir
Eyzerac	24171	B0436	Réhabilitation du village de Nouzet et lavoir
Eyzerac	24171	B0437	Réhabilitation du village de Nouzet et lavoir
Eyzerac	24171	B0446	Réhabilitation du village de Nouzet et lavoir
Eyzerac	24171	B0670	Réhabilitation du village de Nouzet et lavoir
Eyzerac	24171	B0671	Réhabilitation du village de Nouzet et lavoir
Eyzerac	24171	B0700	Réhabilitation du village de Nouzet et lavoir
Eyzerac	24171	B1130	Réhabilitation du village de Nouzet et lavoir
Eyzerac	24171	C0072	Réhabilitation village de la Servolle
Eyzerac	24171	C0101	Réhabilitation village de la Servolle
Eyzerac	24171	C0103	Réhabilitation village de la Servolle
Eyzerac	24171	C0104	Réhabilitation village de la Servolle
Eyzerac	24171	C0105	Réhabilitation village de la Servolle
Eyzerac	24171	C0108	Réhabilitation village de la Servolle
Eyzerac	24171	C0109	Réhabilitation village de la Servolle
Eyzerac	24171	C0110	Réhabilitation village de la Servolle
Eyzerac	24171	C0113	Réhabilitation village de la Servolle
Eyzerac	24171	C0116	Réhabilitation village de la Servolle
Eyzerac	24171	C0117	Réhabilitation village de la Servolle
Eyzerac	24171	C0118	Réhabilitation village de la Servolle
Eyzerac	24171	C0121	Réhabilitation village de la Servolle
Eyzerac	24171	C0122	Réhabilitation village de la Servolle
Eyzerac	24171	C0123	Réhabilitation village de la Servolle
Eyzerac	24171	C0124	Réhabilitation village de la Servolle
Eyzerac	24171	C0125	Réhabilitation village de la Servolle
Eyzerac	24171	C0126	Réhabilitation village de la Servolle
Eyzerac	24171	C0127	Réhabilitation village de la Servolle
Eyzerac	24171	C0128	Réhabilitation village de la Servolle
Eyzerac	24171	C0129	Réhabilitation village de la Servolle
Eyzerac	24171	C0130	Réhabilitation village de la Servolle
Eyzerac	24171	C0131	Réhabilitation village de la Servolle
Eyzerac	24171	C0132	Réhabilitation village de la Servolle
Eyzerac	24171	C0133	Réhabilitation village de la Servolle
Eyzerac	24171	C0407	Réhabilitation village de la Servolle
Eyzerac	24171	C0408	Réhabilitation village de la Servolle
Eyzerac	24171	C0455	Réhabilitation village de la Servolle
Eyzerac	24171	C0456	Réhabilitation village de la Servolle
Eyzerac	24171	C0457	Réhabilitation village de la Servolle
Eyzerac	24171	C0458	Réhabilitation village de la Servolle
Eyzerac	24171	C0585	Réhabilitation village de la Servolle
Eyzerac	24171	C0672	Réhabilitation village de la Servolle
Eyzerac	24171	C0749	Réhabilitation village de la Servolle
Eyzerac	24171	C0752	Réhabilitation village de la Servolle
Eyzerac	24171	C0753	Réhabilitation village de la Servolle
Eyzerac	24171	C0754	Réhabilitation village de la Servolle
Eyzerac	24171	C0755	Réhabilitation village de la Servolle
Eyzerac	24171	C0756	Réhabilitation village de la Servolle
Jumilhac-le-Grand	24218	Parcelles de la zone U du bourg	Aménagement du Bourg - création de logements
Jumilhac-le-Grand	24218	BD0203	Création de logements

Commune	Code INSEE	Référencement parcellaire	PROJET
Jumilhac-le-Grand	24218	BE0393	Création de logements
Jumilhac-le-Grand	24218	BE0399	Création de logements
Jumilhac-le-Grand	24218	BE0400	Création de logements
Jumilhac-le-Grand	24218	BE0463	Création de logements
Jumilhac-le-Grand	24218	BE0464	Création de logements
Jumilhac-le-Grand	24218	CM0048	Création de logements
Jumilhac-le-Grand	24218	CM0042	Maintien, extension ou accueil d'activités économiques
Jumilhac-le-Grand	24218	CM0043	Maintien, extension ou accueil d'activités économiques
Jumilhac-le-Grand	24218	CM0046	Maintien, extension ou accueil d'activités économiques
Jumilhac-le-Grand	24218	CM0047	Maintien, extension ou accueil d'activités économiques
Jumilhac-le-Grand	24218	CM0118	Maintien, extension ou accueil d'activités économiques
Jumilhac-le-Grand	24218	CM0119	Maintien, extension ou accueil d'activités économiques
Jumilhac-le-Grand	24218	CM0120	Maintien, extension ou accueil d'activités économiques
Jumilhac-le-Grand	24218	CM0121	Maintien, extension ou accueil d'activités économiques
Jumilhac-le-Grand	24218	CM0122	Maintien, extension ou accueil d'activités économiques
Jumilhac-le-Grand	24218	CM0123	Maintien, extension ou accueil d'activités économiques
Jumilhac-le-Grand	24218	CM0124	Maintien, extension ou accueil d'activités économiques
Jumilhac-le-Grand	24218	CM0125	Maintien, extension ou accueil d'activités économiques
Jumilhac-le-Grand	24218	CM0126	Maintien, extension ou accueil d'activités économiques
Jumilhac-le-Grand	24218	CM0127	Maintien, extension ou accueil d'activités économiques
Jumilhac-le-Grand	24218	CM0136	Maintien, extension ou accueil d'activités économiques
Jumilhac-le-Grand	24218	CM0146	Maintien, extension ou accueil d'activités économiques
Jumilhac-le-Grand	24218	CM0147	Maintien, extension ou accueil d'activités économiques
Jumilhac-le-Grand	24218	CM0150	Maintien, extension ou accueil d'activités économiques
Jumilhac-le-Grand	24218	CM0151	Maintien, extension ou accueil d'activités économiques
La Coquille	24133	AL0515	Création de logements
La Coquille	24133	Parcelles de la zone UT - Cablanc exceptée la parcelle AY0212	Equipements sportifs
La Coquille	24133	AM0108	Extension d'équipement aux abords de la Maison des Associations et du Dojo
La Coquille	24133	AM0109	Extension d'équipement aux abords de la Maison des Associations et du Dojo
La Coquille	24133	AM0110	Extension d'équipement aux abords de la Maison des Associations et du Dojo
La Coquille	24133	Parcelles de la zone UE - Les Rivaux	Maintien, extension ou accueil d'activités économiques
Miallet	24269	F0985	Protection ressources eau
Miallet	24269	F0986	Protection ressources eau
Miallet	24269	F0988	Protection ressources eau
Miallet	24269	F0989	Protection ressources eau
Miallet	24269	F0996	Protection ressources eau
Miallet	24269	F0998	Protection ressources eau
Miallet	24269	F1077	Protection ressources eau
Miallet	24269	F1079	Protection ressources eau
Miallet	24269	F1083	Protection ressources eau
Miallet	24269	F1084	Protection ressources eau
Miallet	24269	F1179	Protection ressources eau
Miallet	24269	F1327	Protection ressources eau
Miallet	24269	F1347	Protection ressources eau
Miallet	24269	F1349	Protection ressources eau
Miallet	24269	F1672	Protection ressources eau
Nantheuil	24304	Parcelles de la zone U de la section cadastrale AP	Aménagement du Bourg - création de logements
Négrondes	24308	A0459	Création de logements

[illegible]

[illegible]

Commune	Code INSEE	Référencement parcellaire	PROJET
Saint-Paul-la-Roche	24481	AP0115	Création de jardins partagés
Saint-Paul-la-Roche	24481	AP0116	Création de jardins partagés
Saint-Paul-la-Roche	24481	AP0336	Création de jardins partagés
Saint-Paul-la-Roche	24481	AP0081	Lotissement
Saint-Paul-la-Roche	24481	AP0273	Lotissement
Saint-Paul-la-Roche	24481	AP0328	Lotissement
Saint-Paul-la-Roche	24481	AX0088	Maintien, extension ou accueil d'activités économiques
Saint-Paul-la-Roche	24481	AX0089	Maintien, extension ou accueil d'activités économiques
Saint-Paul-la-Roche	24481	AX0261	Maintien, extension ou accueil d'activités économiques
Saint-Paul-la-Roche	24481	AP0096	valorisation circuits courts (installation de producteurs locaux)
Saint-Paul-la-Roche	24481	AP0123	valorisation circuits courts (installation de producteurs locaux)
Saint-Paul-la-Roche	24481	AP0124	valorisation circuits courts (installation de producteurs locaux)
Saint-Paul-la-Roche	24481	AP0155	valorisation circuits courts (installation de producteurs locaux)
Saint-Paul-la-Roche	24481	AP0156	valorisation circuits courts (installation de producteurs locaux)
Saint-Paul-la-Roche	24481	AP0157	valorisation circuits courts (installation de producteurs locaux)
Saint-Paul-la-Roche	24481	AP0158	valorisation circuits courts (installation de producteurs locaux)
Saint-Paul-la-Roche	24481	AP0188	valorisation circuits courts (installation de producteurs locaux)
Saint-Paul-la-Roche	24481	AP0189	valorisation circuits courts (installation de producteurs locaux)
Saint-Paul-la-Roche	24481	AP0190	valorisation circuits courts (installation de producteurs locaux)
Saint-Paul-la-Roche	24481	AP0270	valorisation circuits courts (installation de producteurs locaux)
Saint-Pierre-de-Côle	24485	Parcelles de la zone U du bourg	Aménagement du Bourg - création de logements
Saint-Pierre-de-Côle	24485	Parcelles de la zone U -La Pâtissière	Aménagement du Bourg - création de logements
Saint-Pierre-de-Côle	24485	Parcelles de la zone U -Le Talussou	Aménagement du Bourg - création de logements
Saint-Pierre-de-Côle	24485	Parcelles de la zone U -Les Batelaires	Aménagement du Bourg - création de logements
Saint-Pierre-de-Côle	24485	C0707	Maintien, extension ou accueil d'activités économiques
Saint-Pierre-de-Côle	24485	C0724	Maintien, extension ou accueil d'activités économiques
Saint-Pierre-de-Côle	24485	C0725	Maintien, extension ou accueil d'activités économiques
Saint-Pierre-de-Côle	24485	C0726	Maintien, extension ou accueil d'activités économiques
Saint-Pierre-de-Côle	24485	C0728	Maintien, extension ou accueil d'activités économiques
Saint-Pierre-de-Côle	24485	C0861	Maintien, extension ou accueil d'activités économiques
Saint-Pierre-de-Frugie	24486	C0593	Création de logements
Saint-Pierre-de-Frugie	24486	C1032	Création de logements
Saint-Pierre-de-Frugie	24486	D0578	Eco lotissement
Saint-Pierre-de-Frugie	24486	A1206	Parking salle des fêtes
Saint-Priest-les-Fougères	24489	AD0134	Création d'un commerce multi services
Saint-Priest-les-Fougères	24489	AC0208	Maintien, extension ou accueil d'activités économiques
Saint-Priest-les-Fougères	24489	AC0212	Maintien, extension ou accueil d'activités économiques
Saint-Priest-les-Fougères	24489	AC0345	Maintien, extension ou accueil d'activités économiques
Saint-Romain-et-Saint-Clément	24496	B0604	Création de logements
Saint-Romain-et-Saint-Clément	24496	B0661	Création de logements
Saint-Romain-et-Saint-Clément	24496	B0718	Création de logements
Saint-Romain-et-Saint-Clément	24496	B0719	Création de logements

Commune	Code INSEE	Référencement parcellaire	PROJET
Saint-Romain-et-Saint-Clément	24496	B0722	Création de logements
Saint-Romain-et-Saint-Clément	24496	B0723	Création de logements
Saint-Romain-et-Saint-Clément	24496	B0724	Création de logements
Saint-Romain-et-Saint-Clément	24496	B0725	Création de logements
Saint-Romain-et-Saint-Clément	24496	B0726	Création de logements
Saint-Romain-et-Saint-Clément	24496	B0734	Création de logements
Saint-Romain-et-Saint-Clément	24496	B0735	Création de logements
Saint-Romain-et-Saint-Clément	24496	B0855	Création de logements
Saint-Romain-et-Saint-Clément	24496	B0882	Création de logements
Saint-Romain-et-Saint-Clément	24496	B0905	Création de logements
Saint-Romain-et-Saint-Clément	24496	B0946	Création de logements
Saint-Romain-et-Saint-Clément	24496	B1240	Création de logements
Vaunac	24567	B0350	Aménagement du Bourg - création de logements
Vaunac	24567	B0887	Aménagement du Bourg - création de logements